

BARTRES
SYNDICAT DE L'EAU DES 3 VALLEES
COMPTE RENDU DU 13 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le treize **du mois de MAI** à 20h30, les délégués du Syndicat d'A.E.P. des 3 Vallées, se sont réunis à la salle polyvalente de BARTRES, **sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAVE**, Président.

Nombre de délégués présents : 17

Date de convocation du Comité Syndical: 07 Mai 2014

Secrétaire de séance : Madame FOURCADE Florence

Secrétaire du syndicat : Mme MENGELLE Martine

PRESENTS : Mme FOURCADE Florence – Mr JOLY Louis - Mr LAVIGNE Jean - Mr CLAVE Gérard – Mr SARROCA David – Mr MAYSOUNAVE Louis – Mr SASSUS Bertrand – Mme VEPER Nathalie - Mr FORT Jean-Pascal - Mr TOURREILLE Thierry – Mme MARTINEZ Carole - Mr DOSSAT Benoît - Mr PIQUE Jean-Yves - Mr DULONG Georges – Mr RULAND Michel - Mr SEGURET Richard – Mr DUCLOS Christian.

EXCUSES : Mr CABANNE Patrick - Mr CRABARIE Francis – Mr JOANNY Laurent – Mr RIBEIRO Jean-Claude.

SEANCE OUVERTE à 20H30

I - INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL
ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU SYNDICAL

Les élections ont donné les résultats suivants :

- Monsieur CLAVE GERARD , Président (réélu dans ses fonctions)
- Monsieur RULAND Michel , Premier Vice-président (réélu dans ses fonctions)
- Monsieur SARROCA David , Second Vice-président
- Monsieur SASSUS Bertrand , Secrétaire (réélu dans ses fonctions)
- Monsieur FORT Jean-Pascal, Secrétaire Adjoint (réélu dans ses fonctions)

II - CREATION COMMISSIONS SYNDICALES.

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents, décide de créer les commissions syndicales ci-après :

*** Commission des travaux composée de :**

3 membres titulaires : Mr CABANNE Patrick-Mme MARTINEZ Carole-Mr SEGURET Richard.

3 membres suppléants : Mr DULONG Georges-Mme FOURCADE Florence-Mr MAYSOUNAVE Louis.

*** Commission d'appel d'offres et d'ouvertures des plis composée de :**

3 membres titulaires : Mr CABANNE Patrick - Mr DULONG Georges - Mr JOLY Louis.

3 membres suppléants : Mr LAVIGNE Jean - Mr RULAND Michel - Mr SASSUS Bertrand.

III - ELECTION DELEGUES A.GE.D.I.

Monsieur Gérard CLAVE (Président) fait part au Comité Syndical qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Mixte A.GE.D.I., de désigner les délégués au Syndicat,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De désigner Mr SARROCA David, deuxième Vice-Président, comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

V - INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fixer:

- l'indemnité de fonction brute mensuelle du président à 16,93 % de l'indice 1015 à compter du 14/05/2014.

- l'indemnité de fonction brute mensuelle des vice-présidents à 0,93 % de l'indice 1015 à compter du 14/05/2014.

Les indemnités restent identiques par rapport aux années antérieurs.

SEANCE LEVEE A 22H00

Le Président,

G. CLAVE